

RAPPORT N° 99/7-46
au Conseil Municipal

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR INSTALLATION DE LAVE-VAISSELLE

RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION N° 99/2-22
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Par Délibération N° 99/2-22 en date du 24 mars 1999, vous m'avez autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de lave-vaisselle pour la Restauration Municipale. L'objectif étant pour chaque cantine concernée d'améliorer les conditions d'hygiène et de réduire la pénibilité du travail du personnel.

Cependant, eu égard à une évolution des besoins, un certain nombre de précisions mérite d'être apporté.

Il s'agirait pour la ville dans le cadre d'un appel d'offres global d'acquérir des lave-vaisselle et le matériel attendant (chariot, palette synthétique..) en vue de leur installation par le fournisseur choisi à l'issue de la procédure. Les 23 cantines ci-dessous retenues notamment en raison de leur nombre important de rationnaires (7565 rationnaires) seraient concernées :

- Elémentaire « les lilas/Bois noirs », Maternelle et élémentaire « Michel Debré », Maternelle et élémentaire les Tamarins, Elémentaire Raymond Mondon, Elémentaire Candide Azéma A et B, Maternelle et élémentaire Les Eglantines, Elémentaire Ruisseau Blanc, Maternelle et élémentaire les Bancouliers, Elémentaire Bory St Vincent, Maternelle les Camélias, Maternelle et élémentaire Chaumière, Primaire Henri Dunant, Elémentaire Centrale, Primaire Application Léon Dierx, Elémentaire Champ Fleury, Primaire Application Bellepierre, Elémentaire Gabriel Macé, Elémentaire Jules Reydellet B, Primaire Ancien Théâtre, Primaire Bellevue, Elémentaire Saint Bernard, Elémentaire St François 7, Primaire Brûlé.

Par rapport aux éléments précités, je vous demande en conséquence sur les mêmes bases de la délibération n° 99/2-22 de valider les nouvelles caractéristiques, le mode de dévolution, la procédure de passation du marché comme suit :

RAPPORT N° 99/7-46

1) Appel d'offres ouvert à lot unique (articles 295 et suivants) ;

Estimation prévisionnelle de 3 274 238,00 F (les crédits ont été inscrits au BP 1999 au chapitre 21- Compte 2158 – Fonction 251)

2) d'approuver le projet modifié ;

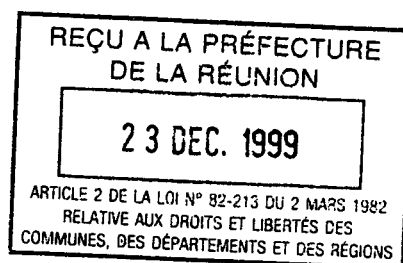
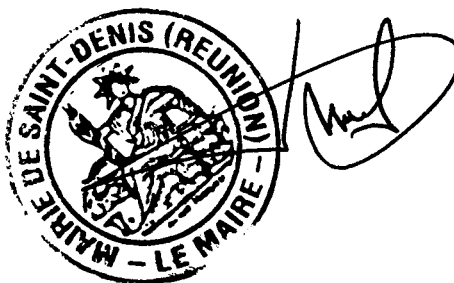
3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec le(s) entreprise (s) retenue (s) ;

Par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4) d'autoriser la signature du (ou des) marché(s) par moi même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 99/7-46
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999**

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR INSTALLATION DE LAVE-VAISSELLE

**RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION N° 99/2-22
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;
Vu la Délibération N° 99/2-22 du 24/03/1999 ;

Sur le RAPPORT 99/7-46 du maire

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture / Animation / Sports / Ecoles et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition des laves-vaisselles.

ARTICLE 2

Approuve le projet modifié.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte et à passer le(s) marché(s) avec le(s) entreprise(s) retenue (s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

DELIBERATION N° 99/7-46

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

